

CONSULTATIONS

PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU BUDGET DE 2019

*L'ARC,
mobilisée pour le budget fédéral de 2019*

LISTE DE RECOMMANDATIONS

Mobilisée pour la reconnaissance de la recherche collégiale de façon à garantir la compétitivité du Canada, l'ARC souhaite soumettre, dans le cadre des consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019, quatre recommandations.

Recommandation 1

Que le gouvernement augmente le total des sommes disponibles pour l'ensemble du spectre de la recherche collégiale, de la découverte à l'innovation, dans les trois secteurs généralement reconnus – sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines, arts et lettres; santé – et que les projets soient menés par des équipes intersectorielles, interdisciplinaires, interordres ou internationales, afin que l'apport des chercheuses et chercheurs de collèges à la recherche et à l'innovation et, qui plus est, à la compétitivité du Canada, soit plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Recommandation 2

Que le gouvernement contribue à couvrir les dépenses engagées dans la gestion des travaux de recherche des établissements d'enseignement collégial et à maintenir un milieu de recherche à portée locale, régionale, nationale ou internationale en versant aux établissements des frais indirects de recherche.

Recommandation 3

Que le gouvernement soutienne la formation de la relève scientifique, puisque certains programmes de formation sont offerts uniquement à l'ordre d'enseignement collégial et que certains types de littératies, telle la littératie de l'innovation, sont non seulement étroitement liées à l'enseignement supérieur, mais de plus en plus importantes pour le développement individuel ou collectif.

Recommandation 4

Que le gouvernement encourage davantage qu'il ne le fait les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement augmente le total des sommes disponibles pour l'ensemble du spectre de la recherche collégiale, de la découverte à l'innovation, dans les trois secteurs généralement reconnus – sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines, arts et lettres; santé – et que les projets soient menés par des équipes intersectorielles, interdisciplinaires, interordres ou internationales, afin que l'apport des chercheuses et chercheurs de collèges à la recherche et à l'innovation et, qui plus est, à la compétitivité du Canada, soit plus important qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

En octroyant aux établissements d'enseignement collégial l'ensemble des frais directs nécessaires pour développer leur capacité de recherche, le gouvernement leur permettrait d'accroître leur apport à la recherche et à l'innovation, et, donc, de contribuer davantage à la compétitivité du Canada. Bien qu'il s'agisse d'une activité volontaire, au Québec, la recherche collégiale existe depuis la création des cégeps, soit plus de 50 ans. Étant donné son caractère volontaire, l'une des mesures les plus déterminantes pour l'existence de cette recherche est le dégagement de la tâche pour celles et ceux qui la pratiquent. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour que les collèges déploient leur capacité de recherche, et l'on ne peut non plus faire l'économie du financement des autres frais reliés directement à la recherche. Par exemple, il est primordial de tenir compte de nouvelles exigences qui émergent, telles celles des organismes subventionnaires à propos de la responsabilité environnementale des chercheuses et chercheurs ou de la gestion des données de recherche. Les sommes prévues doivent être suffisantes, régulièrement indexées et versées directement aux collèges – et non aux centres de recherche, d'innovation ou de transfert –, dans le respect de leur calendrier d'activités. Trois principes peuvent guider le gouvernement en matière de frais directs : maintenir le caractère volontaire de l'activité de recherche au collégial; soutenir financièrement la participation d'une chercheuse ou d'un chercheur à un projet dès son engagement par un établissement d'enseignement de manière à appuyer le recrutement et la rétention du personnel; prévoir les ressources financières nécessaires pour conduire des activités reliées à la recherche à tous les stades du processus, de l'élaboration d'un projet au transfert des connaissances qui en sont issues. Par ailleurs, l'investissement fédéral gagnera à refléter le fait que de nombreux types de projets échappent aux seuls partenariats financiers avec l'entreprise privée. Trop nombreuses sont les activités ne pouvant être menées en ayant recours à ce modèle, par exemple celles qui sont très pertinentes à court terme mais qui se situent plutôt à l'échelle microsociale, celles qui relèvent de la prévention et qui s'inscrivent dans les domaines de la santé publique, de l'environnement, de la pauvreté ou de l'inclusion sociale, celles qui pourraient avoir un impact majeur à long terme et qui appartiennent plutôt à la recherche fondamentale, et enfin, celles qui sont réalisées en collaboration avec des partenaires dont les ressources sont limitées, tels les partenaires communautaires. À cet égard, nous recommandons au gouvernement de hausser le budget du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés, de rendre ce fonds permanent, et, en plus, de s'assurer que son déploiement est solidement ancré dans la culture qui prévaut à l'intérieur du secteur des sciences sociales et humaines. Ce fonds a permis à plusieurs communautés de tirer profit de la capacité des chercheuses et chercheurs de collèges à contribuer à leur bien-être. Soulignons que, au Québec, le volume des activités de recherche est à peu près équivalent dans ce secteur, d'une part, et celui des sciences et du génie, d'autre part. Enfin, de façon similaire, de très nombreuses et fort heureuses initiatives de recherche ou d'innovation réalisées au sein du réseau collégial canadien portent à croire que le temps est plus que venu, pour le gouvernement, de soutenir des projets qui relèvent du secteur de la santé. Les chercheuses et chercheurs de collèges y sont déjà actifs.

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement contribue à couvrir les dépenses engagées dans la gestion des travaux de recherche des établissements d'enseignement collégial et à maintenir un milieu de recherche à portée locale, régionale, nationale ou internationale en versant aux établissements des frais indirects de recherche.

Les établissements d'enseignement postsecondaires ont besoin du soutien du gouvernement fédéral pour assumer les frais d'exploitation qui découlent de l'activité de recherche. Depuis peu, un large consensus est apparu à ce sujet au sein du milieu de la recherche collégiale : le soutien aux établissements d'enseignement collégial doit être revu de sorte que ceux-ci puissent compter sur ces allocations pour tous les projets financés par le gouvernement et que les frais soient octroyés de manière suffisante. En ce qui concerne le programme Innovation dans les collèges et la communauté de même que le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés, ces frais sont actuellement compris dans la subvention. Pour ce qui est des autres programmes administrés par les trois organismes subventionnaires fédéraux, pour l'année financière 2018-2019, la valeur indicative des subventions attribuées à 41 collèges du Québec par le Fonds de soutien à la recherche se situe entre 768 \$ et 49 634 \$. Nécessaires pour développer la recherche, les frais indirects font cruellement défaut pour l'ensemble de la recherche collégiale financée par le gouvernement du Canada, et ils devraient être versés en sus des frais directs pour tous les projets. Découle de la situation actuelle une certaine incapacité pour les chercheuses et chercheurs de collèges, par exemple celle d'avoir accès à la littérature scientifique. Selon les calculs effectués par Collèges et instituts Canada pour ce qui concerne l'ensemble du pays, ces frais totaliseraient 40 M\$.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement soutienne la formation de la relève scientifique, puisque certains programmes de formation sont offerts uniquement à l'ordre d'enseignement collégial et que certains types de littératies, telle la littératie de l'innovation, sont non seulement étroitement liées à l'enseignement supérieur, mais de plus en plus importantes pour le développement individuel ou collectif.

La recherche, peu en importe le type, est inhérente à l'enseignement supérieur. Celui-ci, selon l'UNESCO, joue « un rôle vital en stimulant une pensée critique et créatrice, et en générant et en diffusant des connaissances au service du développement social, culturel, écologique et économique. [...] Grâce à sa fonction de recherche, [...] il sert à développer les capacités d'analyse et de création qui permettent d'apporter des solutions aux problèmes locaux et mondiaux dans tous les domaines du développement durable. » Voilà l'une des raisons pour lesquelles la recherche collégiale, à l'échelle pancanadienne, peut contribuer à hausser la compétitivité du Canada. Un certain nombre des étudiantes et étudiants de collèges possèdent les caractéristiques cognitives et affectives nécessaires pour se lancer dans des activités de recherche qui pourraient les former sur le plan scientifique et, peut-être, les amener à entreprendre une carrière scientifique, à un titre ou à un autre. De ce point de vue, nous encourageons le gouvernement à soutenir leur engagement par des équipes de recherche, notamment pour augmenter la capacité d'initiation à la recherche des établissements, compte tenu des besoins de main-d'œuvre en matière de recherche, d'innovation ou de transfert et, qui plus est, de la nécessité de former l'esprit scientifique ou d'innovation chez les jeunes. Cette initiation peut faire partie intégrante de la formation collégiale pour celles et ceux que la science intéresse, que ce soit pour viser une carrière comme chercheuse ou chercheur, comme professionnelle ou professionnel de recherche, ou encore, comme technicienne ou technicien de laboratoire ou de recherche. En ce sens, nous saluons la récente initiative de Mitacs, qui considère depuis peu les étudiantes et étudiants de collèges comme admissibles à son programme Accélération. Non seulement le gouvernement du Canada gagnerait-il à soutenir davantage de stages, mais il pourrait contribuer grandement à l'amélioration du bien-être – et éventuellement à la réduction des dépenses – s'il s'assurait que des stages dans les secteurs des sciences sociales et humaines ou de la santé sont aussi accessibles aux jeunes que ces secteurs intéressent. Il pourrait aussi innover en finançant la mise en place de projets d'alternance travail-études pour les programmes des techniques physiques, humaines ou artistiques dans le cadre de projets de recherche.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement encourage davantage qu'il ne le fait les entreprises privées, publiques ou sans but lucratif intéressées à soutenir la recherche et l'innovation.

Des entreprises privées, des entreprises publiques, c'est-à-dire contrôlées par l'État, et des organismes sans but lucratif qui sont producteurs marchands de biens ou de services, ou encore, qui servent les entreprises, selon les termes de l'OCDE, collaborent avec des établissements d'enseignement collégial et leurs regroupements de recherche ou de transfert parce qu'ils misent sur l'éducation et la perçoivent comme un atout pour le bien-être collectif, y compris le leur. S'associer avec un établissement d'enseignement témoigne de cet appui, et ce, aux yeux de tous. Un accroissement de l'encouragement en ce sens favoriserait la collaboration des entreprises à la recherche ou à l'innovation. Par exemple, l'augmentation du pourcentage des crédits d'impôt consentis pour la formation et le soutien pourrait avoir des incidences positives sur les entreprises à but lucratif. De même, certains programmes pourraient inclure des ressources financières visant à ce que les organismes sans but lucratif reçoivent une subvention correspondant au montant nécessaire pour remplacer les membres de leur personnel qui participent à un projet de recherche, comme c'est le cas, par exemple, pour le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés. Du côté des chercheuses et chercheurs, les subventions mises à leur disposition doivent leur permettre de se faire connaître des entreprises à l'extérieur de la région dans laquelle se trouve l'établissement d'enseignement auquel ils sont affiliés, car leur expertise est liée à un domaine de recherche et non à un repère géographique. À l'ère de la mobilisation des savoirs, des ressources doivent être disponibles pour travailler avec les entreprises autant au stade de la production des connaissances, dès la conception du projet, qu'à celui de leur diffusion. La portée des mesures doit absolument correspondre à la portée de l'expertise. Les entreprises du secteur des sciences sociales et humaines font très souvent face à des défis colossaux sur le plan économique, et il est primordial que les mesures budgétaires prennent en compte ces enjeux. Pour les entreprises, de tous les domaines, le soutien à l'effort de recherche appliquée doit être considéré comme bénéfique à court terme et aurait sans doute comme effet d'augmenter la compétitivité du Canada.